

Les Apis jardins, c'est aussi des avantages pour les membres

- Une reconnaissance de votre travail
- Des échanges de bonnes pratiques
- Des conseils du Parc naturel
- Un accès à une petite bibliothèque spécialisée
- De l'émerveillement et des découvertes
- Des ateliers pratiques à prix réduit
- Un groupe actif sur les réseaux sociaux



Inscription possible en ligne
www.pnbm.be/apisjardins

Votre terrain se situe dans une des communes du Parc naturel et vous souhaitez rejoindre le réseau « Les Apis jardins » ?

Contactez-nous et nous vous renseignerons avec grand plaisir.



Parc naturel Burdinale-Mehaigne
Rue de la Burdinale 6 - 4210 Burdinne
085 71 28 92
info@pnbm.be
WWW.PNBM.BE

Nous fixons ensemble un rendez-vous pour visiter votre terrain et discuter du projet.

Si vous respectez les critères de la charte et que vous y adhérez, vous recevez votre reconnaissance en tant qu'Apis jardin et devenez officiellement membre du réseau.



Vous pouvez nous contacter même si votre terrain n'est pas aménagé et que vous ne respectez pas encore les 5 mesures de base de la charte.

Le Réseau des Éco-Jardins du Parc naturel Burdinale-Mehaigne



Agissez vous aussi pour la conservation de la nature et faites de votre terrain un refuge pour la faune et la flore.

Adhérez à la charte « Les Apis jardins ».



Braives - Burdinne - Héron - Wanze

Pour adhérer à la charte et intégrer le réseau «Les Apis jardins», vous vous engagez moralement à respecter 5 mesures de base

Réserver au minimum 10% de son terrain pour favoriser la faune sauvage

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et autres biocides de synthèse

Privilégier les végétaux indigènes et mellifères

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et ne pas en introduire dans son jardin ou dans la nature

Appliquer au minimum 3 mesures volontaires supplémentaires



Quelques exemples de mesures volontaires supplémentaires

